

Calendrier budget Septembre 2022-janvier 2023

Dates importantes concernant la clôture de l'exercice budgétaire 2022
et la préparation du budget 2023.

Pensez à construire le budget de vos manifestations et publications 2023 :

- en prenant contact avec les responsables d'équipe interne et de thèmes que vous souhaitez solliciter dans le montage de vos budgets ;
- en **déposant des demandes PSE**.

Pour la **PSE session 1** (colloques internationaux, notamment avec financement Région), un dialogue entre responsables d'équipes, de thèmes et la direction de Plurielles est indispensable.

Pour la **fin de l'exercice budgétaire 2022** : la **date butoir de toutes les demandes est fixée au 15 novembre**. Au-delà, les bons de commande comme les missions 2022 et 2023 impacteront le budget 2023.

Les dates butoir sont présentées dans l'ordre chronologique :

25 septembre : DL pour déposer une déclaration d'intention de déposer un dossier PSE pour les **colloques internationaux AVEC et sans cofinancement Région**, et les projets de recherche (**PSE session 1**).

9 octobre : DL de soumission des **dossiers PSE complets pour les colloques internationaux AVEC et sans cofinancement Région**, et les projets de recherche (**PSE session 1**)

25 octobre : discussion budgétaire lors de l'**AG de Plurielles**

Début novembre : information des membres de l'UR sur les règles de répartition de la dotation de Plurielles votées en AG et début de l'élaboration du budget 2023 de Plurielles

15 novembre : Très important **DL de transmission des bons de commande à nos gestionnaires** (bons de commande de matériel, de billets d'avion, de publication...). Pour vos missions de fin 2022, demandez impérativement un ordre de mission à Fabienne Oliva avant cette date. Pour les missions de décembre 2022 : faites acheter vos billets par notre gestionnaire avant le 15 novembre.

1^{er} décembre : date limite de transmission des pièces justificatives pour le remboursement des frais de mission 2022. Ne pas oublier que les justificatifs doivent toujours être transmis au maximum 2 mois après la fin de la mission.

1^{er} décembre : date limite de demande des ordres de mission pour le début de l'année 2023 (afin que ces demandes soient traitées avant la fermeture de l'université). Ces demandes impacteront le budget 2023 et non 2022.

12 décembre : DL de déclaration d'intention pour la PSE session 2 (colloques internationaux SANS cofinancement Région, projets de recherche, publications hors revues)

16 décembre : DL de transmission à la direction de Plurielles des budgets prévisionnels des EI et des thèmes

Début janvier (date à fixer entre le 9 et le 13) : Conseil de Plurielles (élaboration du budget)

16 janvier : DL de dépôt du dossier complet (PSE 2)